

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

AB CLIM
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 35 rue Pierre Carlier
95370 MONTIGNY-LÈS-CORMEILLES
880 529 581 RCS PONTOISE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2025
--

....

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'augmenter le capital social s'élevant actuellement à 1 500 euros et divisé en 15 000 actions de 0,10 euros de valeur nominal chacune, d'une somme de 48 500 euros pour le porter à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €), par l'incorporation directe au capital de cette somme prélevée à due concurrence sur la réserve intitulée « **Autres réserves** », figurant pour une somme de 216 131,19 euros au passif du dernier bilan approuvé ce jour, et qui sera ainsi porté à la somme de 167 631,19 euros.

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de la création de 485 000 actions nouvelles de 0,10 euros chacune, attribuées gratuitement à l'Associé Unique.

La date de mise en jouissance des actions nouvelles est fixée au jour d'ouverture de l'exercice en cours. Les actions nouvelles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions statutaires et aux décisions de l'Associé Unique.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée unique décide, en conséquence de la décision précédent, de modifier les articles 7 et 8 des statuts comme il suit :



Il est ajouté l'alinéa suivant :

« Aux termes d'une décision de l'Associée unique en date du 30 juin 2025, le capital social a été augmenté par voie d'incorporation de réserves d'une somme de 48 500 euros, pour le porter de 1 500 euros à 50 000 euros, correspondant à 500 000 actions d'une valeur nominale de 0,10 euros ».

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €), divisé en 500 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale, de même catégorie entièrement souscrites et attribuées ».

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

....

Certifié conforme

Le Président

Monsieur Arber BERISHA

